

LA CONSERVATION DES OEUFS.

A côté des procédés à sec préconisés pour conserver les oeufs, il y a des procédés fondés sur l'immersion de l'oeuf frais dans un liquide antiseptique, qui, traversant les pores de la coquille, détruit les germes déposés en eux et paralyse plus ou moins le développement de ceux qui sont contenus à l'intérieur. Ces procédés, qui emploient l'eau salée, les solutions d'acide borique ou de silicate de potasse, l'eau de chaux, le sucrate calcique ou la glycérine diluée, "conservent" l'oeuf, mais font pénétrer en lui des substances étrangères. Ils résolvent le problème d'une façon approximative. Mais certains d'entre eux, notamment ceux qui utilisent l'eau de chaux à 10 pour 1,000 additionnée de 6 pour 100 de sel marin, ou le silicate de potasse à 10 pour 100, ont pour avantage d'obturer les pores de la coquille en déposant à la surface de celle-ci un enduit continu relativement étanche. Un oeuf ainsi traité aussitôt après la ponte peut se conserver facilement pendant six mois environ, et le déchet n'atteint guère, dans une opération bien conduite, que 10 à 20 pour 100.

Toutes ces méthodes "par enrobage" présentent un double inconvénient: outre qu'elles sont parfois bien infidèles, elles modifient toujours l'aspect, la consistance et la solidité de la coquille.

On n'en peut dire autant de la conservation par le froid qui, après de nombreux tâtonnements et de nombreux échecs au début, est effectuée aujourd'hui suivant une technique bien définie et conduit à des résultats de tous points satisfaisants. Elle n'a qu'un inconvénient, celui d'exiger des installations importantes et d'être seulement à la portée de grandes entreprises commerciales ou coopératives. Les oeufs maintenus à $+1^{\circ}$ en chambres refroidies, dans une atmosphère dont le degré hygrométrique varie entre 75 et 80 pour cent, sont encore parfaitement frais au bout de huit à neuf mois et peuvent être laissés pendant huit à dix jours à la température extérieure sans subir aucune altération. Aussi la méthode de conservation frigorifique dont nous avons déjà parlé est-elle en voie de s'imposer partout.

Il est possible, d'ailleurs, que le procédé de conservation fondé sur le refroidissement simple soit perfectionné. Des expériences, dont les premiers résultats paraissent excellents, sont poursuivies en vue de combiner le froid avec l'emploi en vases clos de gaz inertes, tels que l'azote et l'anhydride carbonique.

COMPAGNIES INCORPOREES.

Des lettres-patentes ont été émises par le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, incorporant:

"Gardiner & Garskill Limited". Faire, entreprendre, accomplir et exécuter des contrats pour l'achat, la construction, changement, réparation, installation et amélioration d'usines pour la production de la vapeur et du gaz. Capital-actions, \$40,000, à Montréal.

"Charlemagne Realty Limited". Acquérir, détenir, louer ou autrement, toutes espèces de biens immobiliers. Agir comme agent d'immeubles et agent financier. Fonds social, \$20,000, à Montréal.

"The Young Men's Hebrew Political Club" obtient l'autorisation de changer son nom contre celui de "Young Men's Political Club".

"The Home Builders Association Limited". Acheter, acquérir ou prendre et détenir des terrains, bâtisses ou propriétés immobilières de toutes sortes. Capital-actions, \$50,000, à Montréal.

"Walter Christmas Co., Limited". Faire les affaires de né-

gociants en épicerie, marchandises sèches, vêtements et toutes autres sortes d'effets, denrées et marchandises. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.

"The Laval Quarry Co., Limited". Exercer l'industrie de manufacturier, contracteur et entrepreneur pour toutes espèces de travaux. Fonds social \$49,000, à Montréal.

"Grampian Realities Limited". Acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder des immeubles. Capital-actions \$100,000, à Montréal.

"C. A. Desjordy Co., Limitée". Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences. Capital-social \$20,000, à Maisonneuve.

NOUVELLES CHARTES.

La "Gazette du Canada" publie les nouvelles chartes accordées sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada. Voici celles qui ont trait aux nouvelles compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec:

"L. J. A. Surveyer, Limited", pour tenir un commerce général de quincaillerie, huiles et peintures. Capital-actions \$50,000, à Montréal.

"Alberta Hotel", pour tenir commerce d'hôtel, restaurant, tabac, vins et liqueurs. Capital-actions \$50,000, à Montréal.

"The Hall Engineering Works Limited", pour tenir commerce de machines dans toutes ses branches. Capital-actions \$200,000, à Montréal.

"Eastbourne Land Limited", pour faire affaires d'immeubles de toutes façons et affaires de construction. Capital-actions \$250,000, à Montréal.

"Bourse of Montreal, Limited", pour faire commerce et manufacture de vêtements et tous articles s'y rapportant. Capital-actions \$50,000, à Montréal.

"Imperial Waste and Metal Company, Limited", pour faire affaires de marchands généraux, et comprenant commerce de métaux de toutes espèces et exploitation d'usines métalliques. Capital-actions \$50,000, à Montréal.

"Corner Realities, Limited", pour faire affaires générales d'agent d'immeubles et d'agent financier. Capital-actions \$210,000, à Montréal.

"Montréal-Alberta Oil Wells Syndicate, Limited", pour exploiter terrains pétrolifères et obtenir et traiter les pétroles et autres huiles minérales. Capital-actions \$50,000, à Montréal.

"Upper Fraser Lumber Company, Limited", pour construire, établir ou obtenir d'autre manière et exploiter des moulins et usines pour la manufacture du bois de construction, du bois de pulpe et tous produits de la forêt. Capital-actions \$3,250,000, à Montréal.

"Burdon & Chevalier, Limited", pour acheter, manufacturer et vendre le tabac sous toutes ses formes. Capital-actions \$100,000, village de l'Epiphanie.

"Hamilton Shoe Co., Limited", pour manufacturer, acheter, vendre, importer, exporter des chaussures de toutes espèces, et tous articles de cuirs. Capital-actions \$100,000, à Sherbrooke.

"Leclerc & De Guise, Limitée", pour faire affaires d'agents d'immeubles, de finance et d'assurance dans toutes ses branches. Capital-actions \$49,000, à Québec.

"The Rock Island Tobacco Company, Limited", pour acheter, manufacturer et vendre au gros et au détail, du tabac sous toutes ses formes. Capital-actions \$200,000, à Québec.